

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 489-2024**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 489-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 197-2007 et le Règlement de zonage 198-2007, concernant l'ajout de dispositions relatives aux îlots de chaleur a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024 au 1070, route du Président-Kennedy, Scott, Québec, G0S 3G0.

Le règlement 489-2024 a été approuvé par la MRC de La Nouvelle-Beauce le 18 juin 2024.

Le présent règlement s'inscrit dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, en 2021. La municipalité doit identifier à sa réglementation toute partie du territoire municipal sujette au phénomène d'îlot de chaleur et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Plus particulièrement, ce règlement vise à :

**1. Apporter des modifications au plan d'urbanisme numéro 197-2007 dont :**

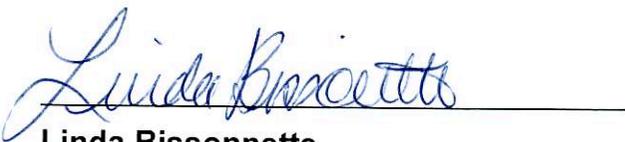
- Modifier et remplacer l'orientation 17 ainsi que le tableau de synthèse en fin de chapitre;

**2. Apporter des modifications au règlement de zonage numéro 198-2007 dont :**

- Modifier le chapitre 6 intitulé « architecture, symétrie et apparence extérieure des bâtiments ».
- Modifier et remplacer l'article 11.7 intitulé « aménagement des cases de stationnement »
- Modifier l'article 14.1.2 intitulé « plantations d'arbres »

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

**Donné à Scott, ce 26 juin 2024**



**Linda Bissonnette**  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière -trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26 juin 2024



**Linda Bissonnette**  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe